



Centre d'approvisionnement- bureau d'Ottawa
Poste 9W087, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

FP802-140001

le 16 mai 2014

Titre: LA GARDE COTIERE CANADIENNE RECHERCHE UN OU DES INSTRUCTEURS POUR DONNER, EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, UNE FORMATION SUR LE SECOURISME AVANCE EN MER.

ADDENDA N° 2

Pour faire suite aux documents de demande de propositions publiés auparavant sur le site d'Achats et ventes, l'addenda n°2 est par les présentes publié afin de fournir aux soumissionnaires des renseignements supplémentaires.

Question 1

L'une des exigences obligatoires (notées à la page 50 des documents d'invitation à soumissionner) est de fournir « une preuve que Transports Canada approuve actuellement l'instructeur ou les instructeurs proposé(s) pour donner la formation sur le secourisme en mer ». Si nous sommes en train de faire agréer l'instructeur ou les instructeurs par Transports Canada et n'avons toujours pas reçu l'approbation finale, notre soumission sera-t-elle rejetée?

Réponse 1

Les instructeurs doivent posséder le statut d'enseignant auprès de l'organisme de certification approuvé (Ambulance Saint-Jean, Croix Rouge, etc.).

Question 2A

Parmi les exigences obligatoires, il y a aussi celle de fournir « des exemplaires de tout le matériel de formation à des fins d'évaluation ». J'ai deux questions à ce sujet :

Nous reconnaissons tout à fait que cette formation doit se donner dans les deux langues officielles. Toutefois, pouvons-nous soumettre une version unilingue du matériel de formation pour cette évaluation?

Réponse 2A

Non.

Question 2B

Quels seront les critères d'évaluation et les mécanismes de notation qui serviront à établir si le matériel de formation est acceptable?

Réponse 2B

Le plan de cours de Transports Canada



www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/tp-tp13008-chapitre4-cours-avance-de-secourisme-en-mer-65.htm

Question 3A

Il est indiqué que le nombre maximal d'élèves est de 64. En ce qui concerne la taille de la classe, j'ai plusieurs questions dont les réponses auront des répercussions sur notre modèle d'établissement des coûts; ainsi, nous avons besoin de clarifications sur certains points :

Comment le programme se donne-t-il normalement (cela aura une incidence sur notre calcul relatif aux instructeurs)?

Réponse 3A

Selon les règlements de Transports Canada, sur cinq jours.

www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/tp-tp13008-chapitre4-cours-avance-de-secourisme-en-mer-65.htm

Question 3B

Est-ce que tous les 64 élèves doivent suivre cette formation pendant la même période de cinq jours, ou la formation pourrait-elle se donner en plusieurs groupes à différents moments? Si tous les élèves ne doivent pas être formés dans la même période de cinq jours, quelle est la taille normale d'une classe?

Réponse 3B

Toute la formation doit se donner dans la même période de cinq jours.

Règlement de Transports Canada : Il ne doit pas y avoir plus de 12 stagiaires par cours sous la supervision d'un instructeur agréé.

Question 3C

Est-ce que le cours en français se déroulerait en même temps que le cours en anglais? Une fois de plus, cela aura une incidence sur le nombre d'instructeurs nécessaire, et donc sur le modèle d'établissement des coûts.

Réponse 3C

Oui.

Question 3D

Quelle est la taille minimale des classes?

Réponse 3D



Question 4

On peut lire dans les documents de l'appel d'offres que tous les coûts doivent figurer dans la soumission. D'après le projet d'annexe « B », Modalités de paiement (page 31 par. 7.), les frais de déplacement et les frais d'hébergement doivent être traités séparément. Veuillez expliquer.

Réponse 4

L'entrepreneur a l'entière responsabilité de tous les déplacements conformément à la section « Déplacements » de l'énoncé de travail.

Veuillez retirer l'Annexe « B-1 ».

Question 5

Dans l'Annexe « C » Énoncé de travail, on peut lire que cette formation se fait en cinq jours (40 heures). Pourtant, à l'Annexe « B » Modalités de paiement (page 30 par 3.), la définition dit qu'un jour correspond à 7,5 heures, ce qui fait 37,5 heures pour une période de cinq jours. Veuillez préciser ce que veut le client pour que nous puissions fournir des chiffres exacts.

Réponse 5

La description du cours de Transports Canada mentionne un nombre minimal d'heures, tandis que nous, ce que nous demandons, c'est un cours de 40 heures sur 5 jours.

<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/tp-tp13008-chapitre4-cours-avance-de-secourisme-en-mer-65.htm>

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.

Sincèrement,

Dave LaForge

Agent de marchés

Centre d'approvisionnement- bureau d'Ottawa